L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 78 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 MAI 1863 Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 22 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery—A 10 heures, au Nouveau Bassin, la goëlette Mabel.

Par G. Leaumont—A son magasin d'encan, rue de Chartres: chaussures.

Par D. E. Morphy—A 11 heures, rue Première, près Apollon: Meubles.

Par J. P. Boisseau—A 11 heures, rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine: meubles.

Par Hoffman & Marks—A midi, rue de Chartres No 41: chapeaux, casquettes et articles de paille. A 10 heures dans la rue de Chartres, No 41: marchandises sèches, vêtements et chaussures.

Par H. H. McLean—Tout le contenu du magasin No 49 rue du Camp, consistant en tapis, toile cirée, damas, dessus de table, corniches, glands, flèches &c.

Par P. H. Flynn—A onze heures et demie, dans la rue Royale, No 31: meubles.

Reconnaissance près de Port-Hudson.

L'*Era* publie une correspondance datée de l'habitation Merritt, sur la route de Bayon Sara, le 19 mai. Cette correspondance annonce que la brigade du général Dudley a fait une autre reconnaissance jusqu'à un mille des fortifications de Port-Hudson. Quelques coups de feu ont été échangés avec divers piquets confédérés. On conclut de cette reconnaissance qu'il n'y aura pas de bataille à moins qu'on n'attaque les fortifications.

Les enrôlements et le tirage.

ETAT DE NEW YORK

Les autorités militaires de l'Etat, dit le N. Y. *Post* du 7, se rassemblent aujourd'hui pour s'occuper d'affaires de recrutement. Un effort spécial sera fait pour retenir les services d'un grand nombre de volontaires, dans le but, naturellement, de rendre inutile le tirage dans cet Etat, bien qu'il soit très peu probable que ce résultat puisse être obtenu. Des mesures seront prises pour le payement des primes et d'autres faveurs plus particulières seront offertes pour engager les vétérans à rester au service.

Les volontaires de deux ans qui reviennent maintenant de l'armée auront des facilités toutes spéciales pour se réorganiser. Des offres ont déjà été faites à trois des régiments qui sont ici, (le 7e, le 9e et le 10e) par l'intermédiaire de leurs commandants: ils recevraient $150 chacun en cas de réengagement; et un congé de quinze jours, d'un mois peut être, serait accordé aux hommes pour le règlement de leurs affaires et pour d'autres objets.

Les indications sont que cette offre sera acceptée par une grande proportion des vétérans, d'autant plus qu'une partie de l'argent promis sera remise immédiatement, du moins à ce que disent les officiers.

La prime pour les nouvelles recrues sera probablement au-dessous de $75. Les détails de ces nouveaux arrangements seront publiés sans doute dans un ordre général. La conférence des officiers d'Etat ne sera pas close avant quelques semaines, et il n'est pas probable que leurs mesures soient définitives avant la mise en vigueur de la loi de conscription.

Il reste à savoir ce que produiront ces efforts pour obtenir des enrôlements volontaires et de combien ces enrôlements pourront réduire le contingent de troupes que devra fournir cet Etat.

Bien qu'on n'ait répondu que partiellement au tirage fait pour un service de neuf mois, le nombre des volontaires de New York pour un service de trois ans est considérable—plus de 150,000 en tout—que cet Etat sera parmi les premiers quand les contingents pour la conscription seront faits.

Le nombre des troupes de trois mois (milice) qui sont parties de l'Etat de New York pour la guerre, y compris les doubles termes de quelques-uns des régiments de la ville, atteindra le chiffre de 20,000; les volontaires de neuf mois comptent 14,000 à 15,000; pendant que les volontaires de deux ans formeraient 38 régiments de 30,000 hommes. Ainsi le grand total ne s'élève pas à moins de 215,000. Nos autorités militaires portent encore le chiffre plus haut. Les termes des enrôlements de toutes les troupes de New York, sont égaux à un service de trois années; et ce total requis sur le pied de 180,000 hommes.

L'acte d'enrôlement dispose qu'en cas de mise en vigueur de la loi de conscription, ces faits seront pris en considération lorsqu'on dressera le tableau des contingents.

Les maréchaux prévôts de cette ville se rassemblent aujourd'hui. L'objet de cette réunion n'est pas annoncé, mais leurs mesures seront, sans doute, conformes aux instructions qu'ils recevront de Washington.

DÉPART POUR BORDEAUX—Nous signalons aux personnes qui désirent partir pour l'Europe le prochain départ du navire *Garibaldi* pour Bordeaux. Ce bâtiment a un aménagement excellent pour les passagers de chambre et d'entrepont, et c'est une excellente occasion pour les familles qui trouveront à bord toutes les conditions désirables pour faire une bonne traversée. Le *Garibaldi* partira pour Bordeaux le 6 juin prochain. On verra par l'annonce insérée dans nos colonnes qu'il faut s'adresser pour le passage dans la chambre à bord à M. V. Lapeyrolerie, ou à M. Paul Juge fils, rue de la Vieille Levée No 39, et pour le passage d'entrepont à M. A. Calve, rue Ste Anne No 108.

NOUVELLES ARRESTATIONS A ST LOUIS.—L'incursion de Marmaduke sur les frontières du Missouri a eu pour résultat l'arrestation de beaucoup de ressortissants de St Louis contre lesquels on a cru devoir prendre des précautions conformément aux ordres récents du général Curtis.

—On mande de New York:

"Le Musée britannique à Londres vient d'acheter le testament de Washington, fondateur de la république américaine. Ce testament est tout entier écrit de sa main, et chaque page est signée de son nom.

"Par acte de sa dernière volonté, Washington avait donné la liberté à tous ses esclaves. Ce document contenait pour les futurs gouverneurs de l'Union des conseils précieux qui en partie pourraient être encore appliqués aujourd'hui.

"Lorsque les troupes fédérales, prirent d'assaut, il y a quelque temps, la ville de Fairfax-Court House, dans la Virginie, plusieurs bâtiments publics, entre autres l'hôtel où se trouvent le tribunal et les archives, furent pillés. Le testament de Washington, qui y était déposé, fut volé par un soldat, qui l'a vendu à des spéculateurs qui l'ont fait passer en Angleterre."

—Depuis longtemps, dit le *Morning Star*, on n'avait pas eu à enregistrer d'incendie aussi regrettable que celui qui vient d'éclater à Londres, dans le quartier Lower Shadwell. Ce désastre a été accompagné de circonstances émouvantes qui ont profondément impressionné la foule.

C'est dans une taverne appelée *Ship and Spears Tavern* que le feu a pris, samedi. Une ronde de policemen voyant de la fumée sortir à travers les fentes de la devanture, donna l'alarme aussitôt. Malheureusement, beaucoup de monde demeurait dans la maison, et la fuite ou le sauvetage des habitants ne se fit pas sans difficultés et sans accidents. Les flammes avaient gagné des tonnes de liqueurs dont le contenu, devenu la proie du feu, formait dans les chambres des lacs enflammés. Aux fenêtres apparaissaient des femmes qui, n'osant s'échapper en plongeant les pieds dans le liquide brûlant, imploraient à grands cris l'aide des assistans.

Par un malheur tenant de la fatalité, l'appareil de sauvetage de la société royale ne se trouvait pas à son poste ordinaire, et il fallut aller à un demi-mille chercher un autre appareil, qui, pour passer sous le pont d'un chemin de fer, devait éprouver des difficultés et des lenteurs préjudiciables en pareille occurrence.

Mme Holme et Gould, emprisonnées par les flammes, cherchèrent à s'échapper par une fenêtre du second étage. Mme Gould sauta et se cassa les deux bras; elle fut emportée à l'hôpital. Mme Holme voyant le malheur arrivé à sa compagne, essaya de gagner le sol par un autre moyen; elle saisit un tuyau de descente, et elle fût arrivée saine et sauve au bas de la maison, si dans une chambre un tonneau de liqueur n'avait fait explosion. La liqueur en feu fut projetée en partie hors de la fenêtre, inonda Mme Holme et mit feu à ses vêtements; Mme Holme tomba sur le sol mortellement atteinte; elle fut transportée à l'hôpital, les bras et les jambes horriblement brûlés. D'autres personnes qui étaient encore dans la maison furent sauvées à grand peine. On les retira brûlées et presque asphyxiées par la chaleur et la fumée. Les pompes de la paroisse et celles de London Brigade, sous la direction du premier lieutenant du district, manœuvrèrent avec activité, mais ne parvinrent pas à sauver la maison, qui fut réduite en cendres. L'origine de cet incendie est restée inconnue.

Mariage de M. Helper.

Nos lecteurs se rappellent peut être que six mois avant l'élection de M. Lincoln, un écrivain de la Caroline du Nord, M. Helper, publia une brochure, intitulée "The impending Crisis", qui eut dans le Nord un grand succès. Cette brochure fut envoyée gratis à tous les comités électoraux des Etats libres, des Etats mixtes et même à quelques comités électoraux des Etats cotonniers. On en fit d'autant plus de bruit qu'elle était écrite par un homme né et élevé dans un Etat à esclaves. L'"Impending Crisis" eut autant de retentissement que l'"Irrépressible conflit" de M. Seward. Mais M. Seward ne s'est pas fait publier, tandis qu'on ne parlait plus de M. Helper. On se demandait comment un homme si fameux pouvait rester dans l'obscurité dans ce temps de révolution et de guerre, prédit par lui et si favorable au triomphe des opinions qu'il avait émises. *L'Evening Post* du 8 mai répond à cette question en nous faisant part du mariage de M. Helper. Une correspondance de Buenos Ayres, à la date du 17 mars, adresse en ces termes la grande nouvelle au journal de New York:

"M. Helper se marie à Miss Mary Rodrigues. Je donne son nom parce qu'elle est très connue dans les cercles américains de cette ville. Elle est née à Buenos Ayres, mais elle a été élevée à New York et elle connaît beaucoup de monde dans diverses parties des Etats Unis. Elle est belle, riche et accomplie. Ses yeux brillants et les attraits variés dont elle est douée avaient fait beaucoup de victimes avant la "crise". La noce aura lieu ce mois, en famille et dans francs, et l'heureux couple partira immédiatement après pour le château [illegible] maison de campagne du père de la jeune mariée.

SUCRE, CAFÉ ET PRODUITS—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M S. Hesse, de la rue Tchoupitoulas, No 3. Il offre en vente du sucre cassé, du café Rio prime, du savon, de l'acide tartrique, de la crème de tartre et divers produits.

LE MORNING STAR POUR NEW-YORK—Nous appelons l'attention des personnes qui désirent se rendre au Nord sur l'annonce des agents du beau steamer Morning Star. Ce magnifique bâtiment est attendu incessamment et son départ pour New-York est fixé au vendredi 29 courant.

TRAITES SUR LONDRES ET PARIS—On verra aux annonces que la Banque du Canal tire sur Londres et Paris.

CHRONIQUE LOCALE.

GRAND INCENDIE.—Hier soir à 11 heures moins un quart, le feu a éclaté au second étage de la maison dont le rez de-chaussée était occupé par M. J. Viosca, marchand de comestibles et de vins. Les pompes se sont immédiatement rendues sur les lieux, mais n'ont pu empêcher la destruction complète de l'édifice. Nous pensons que rien n'a pu être sauvé.

Nous avons appris que M. SOPHIE GASTAL s'est jeté au milieu des flammes, a descendu quatre enfants, les a remis dans les mains de MM Porety et Bourgnin, puis est remonté et en a sauvé encore un cinquième. La pauvre mère, aidée de quelques personnes, a pu descendre, tandis que le père emportait son enfant nouveau né. Cette malheureuse famille se trouvant dépourvue de tout, M. Gastal nous prie d'inviter ses compatriotes à venir au secours de M. et Mme J. Baptiste Solary.

UN AUTRE INCENDIE a détruit, l'avant dernière nuit, plusieurs petites maisons en bois de la rue Poydras, entre les rues Tonti et Morales. Le feu s'est déclaré chez Thomas Freeman. Les autres maisons appartenaient à Thos. Keenan, Thos. Allen, Jno. Martin et M. Nolan.

UNE MALLE—Le sergent Shelleck annonce, au corps de garde du Premier District, qu'un cabman a pris, mercredi soir, vers trois heures, chez M. Garry Oldis, rue de la Commune, une malle renfermant six cents piastres en argent et en bijoux.

NOYÉ—On a fait appeler M. Beach, hier matin à huit heures, pour faire la levée du corps d'un petit mulâtre âgé d'un an, retiré du canal Galvez, à la rue Bienville, deux ou trois heures auparavant.

Beaucoup de personnes du voisinage se sont transportées sur les lieux, mais aucune d'elles n'a pu donner les renseignements que demandait le jury.

Un examen du cadavre indiquait assez clairement que le pauvre petit être était dans l'eau depuis quelques minutes seulement. On l'a laissé au même endroit où il avait été découvert dans l'espoir qu'il serait reconnu dans le courant de la journée.—Verdict: noyé.

ACCUSATIONS—Marx Cohen et J. A. Bergman, arrêtés hier dans le Deuxième District, sont accusés d'avoir volé cent quatre vingt-cinq piastres à J. Samuels, et quarante cinq piastres à un autre.

Les deux plaignants et les accusés occupaient la même chambre. Le matin Samuels, en se réveillant trouva son portefeuille vide au pied du lit; l'argent avait disparu; Bergman et son ami avaient fait comme l'argent.

COUR PROVISOIRE DES E U—*Jeudi matin.*—Sur les cent cinquante citoyens convoqués pour former un petit jury, soixante quinze ont répondu à leurs noms, et, vu le serment qu'exige la loi du Congrès, le magistrat les a ignorés: ces personnes [illegible] Quelques-uns ont été exceptés, étant des officiers, des pompiers ou des étrangers [illegible] le serment parce qu'ils avaient subi la rebellion. Il en a été accepté treize, ce qui fait vingt huit en tout.

Ce nombre ne semblant pas devoir répondre aux exigences futures, M. Salivan, assistant de l'avocat du gouvernement, a exprimé l'opinion que la ville entière ne pouvait fournir le nombre voulu si le serment actuel était maintenu, qu'il conviendrait peut-être de le limiter à l'époque de l'occupation de la ville par les forces fédérales.

M. Lamont s'est vivement opposé à la proposition. "Il faut administrer le serment, a-t-il dit, ou n'en pas administrer du tout. La déloyauté ne doit pas être tolérée dans cette ville tandis que les ennemis entretiennent leur obstacle."

Le juge a décidé que le serment ne saurait être modifié, et ajouté que si l'on ne pouvait pas obtenir un jury, la justice serait administrée sans juri.

M Durant a présenté une requête des créanciers de M. W. C. Betterton, requête dans laquelle ces messieurs déclarent que si ses propriétés étaient vendues à la hâte pour acquitter l'amende de vingt-cinq mille piastres, elles seraient probablement sacrifiées au préjudice de ses autres créanciers, que cet argent serait perdu par l'entremise d'un receveur; elles rapporteraient davantage, que M John Eaton, ancien associé de M. Betterton, remplirait convenablement les devoirs de receveur, qu'il avait donné un cautionnement de cinquante mille piastres, qu'il l'aurait payer que M. James Graham, notaire, fit un inventaire des biens—Le juge y a consenti.

—St Ceran contre Ivens—Une nouvelle audition de cause a été refusée.

Montane contre Saloy—Le tribunal a refusé de soumettre l'affaire à un jury.

Emerson contre Guibert—M. Durant a répliqué aux remarques de M. Schmidt. "Je ne vois pas, a-t-il dit, comment il serait possible que cette cour prêtât un instant l'oreille à une proposition quelconque de reconnaître les actes des officiers d'un gouvernement rebelle. La prétendue Confédération est simplement un comité de vigilance sur une grande échelle, la tête en est à Richmond. L'acte dont se plaint le demandeur est celui d'un sous-comité de vigilance qui l'a forcé, par l'emprisonnement, de recevoir des billets confédérés, tandis que les lois du gouvernement l'autorisaient à exiger de l'or et de l'argent. D'ailleurs, aux yeux des lois de tous les pays, un marché est nul s'il n'est accompagné d'un consentement." —Le juge ne s'est pas encore prononcé sur la question.

DÉCENTE—Un soldat de l'Hôpital établi dans l'édifice de l'Université, ayant observé que quelques uns des élèves du Collège des Jésuites faisaient un détour pour ne point passer sous les drapeaux des Etats-Unis, arrêta l'un d'eux, et, examinant ses livres, trouva dessus des emblèmes confédérés. L'enfant fut amené devant le chef de Police et M. Ford, officier spécial, reçut l'ordre de faire des perquisitions dans le collège où il s'assura qu'il y avait d'autres livres appartenant à des élèves portant également des emblèmes de sédition.

Nous ignorons encore le résultat de cette descente.

BLESSÉ—Un jeune garçon du nom de Geo Hansman a été renversé mercredi soir, à la partie supérieure du Premier District, par la locomotive du chemin de fer de Carrollton. Il a eu le bras gauche et une cuisse meurtris.

On l'a transporté chez lui, rue St Charles No 911.

L'OR ET L'ARGENT—L'esclave de M. A. T. Vennard, Frank Digge, chez qui l'on a trouvé une forte somme en or et en argent, a confessé l'avoir volée—M. Vennard, qui est parti en décembre, l'avait déposée dans une boîte en fer blanc, puis l'avait enterrée. Digge la découvrit et s'en appropria le contenu—mille soixante-quinze piastres—dont il a dépensé la moitié.

Il regrette d'avoir succombé à la tentation et offre de travailler afin de rembourser le montant à son maître.

MORTALITÉ—Le Bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel publié hier, qu'il y a eu cent vingt-cinq décès dans les limites de la Nouvelle Orléans, dans la semaine expirée le 16 du courant.

Les maladies qui ont fait le plus de victime sont la diarrhée chronique, l'hydropisie et les affections pulmonaires.

Nationalités—France, 4; Allemagne, 4; Irlande, 10, Espagne, 1; Etats Unis, 41; non déclarés, 60.

Il est mort 9 nègres, 5 mulâtres et 1 esclave.

COUR PRÉVÔTALE.—*Vendredi matin*—Les prisonniers étaient en petit nombre hier et avaient l'air aussi indifférents que peu aristocratiques.

Un farceur, qui avait mis en gage la bague en diamant d'une femme afin de faire une partie de "pharaon" a été envoyé en prison pour trois mois. Le juge a ordonné que le bijou fut rendu à l'accusatrice.

Mme Thompson, arrêtée parce qu'il y avait chez elle des armes à feu, des uniformes et autres articles de contrebande, a répondu qu'elle l'ignorait et que son mari a été amené dernièrement à l'asile des aliénés.—Elle a été acquittée.

Jeannine Stanley et Catharine Lopau ont été condamnés à trente jours de détention au workhouse. Elles ont insulté des femmes unionistes.

—On écrit de Londres, le 31 mars: "Il vient de se constituer ici une grande société pour la construction, en Angleterre, de greniers pour l'emmagasinage et la conservation des céréales d'après le système de M A. Devaux (de la maison Ch. Devaux et Ce). Le succès a été très grand, et cela se comprend, car c'est un fait de la plus haute importance pour le commerce des blés.

EDITION D'HIER SOIR.

Partisans du Sud dans l'Illinois.

Une émeute sanglante à Amboy.

Samedi soir nos rues ont été le théâtre d'une émeute honteuse et sanglante. Trois hommes nommés Dolan, Freel et Rourke paraissent en avoir été les meneurs. Moses Crombie, fils de A. W. Crombie de cette ville a été, d'après ce qu'on nous rapporte, la première personne attaquée. Dolan a commencé la querelle avec lui, et d'autres étant venus l'assister dans son œuvre, ils sont tous tombés sur Crombie et l'auraient tué infailliblement, si quelques bons citoyens ne fussent pas intervenus en sa faveur. La mêlée alors devint générale et tout individu connu pour être abolitionniste—ainsi qu'on appelle maintenant les unionistes sans distinction—fut assailli, soit qu'il voulût calmer les émeutiers, soit qu'il marchât paisiblement dans la rue. Nous n'avons pas été témoin de la mêlée, mais nous sommes informé qu'il y avait au moins une cinquantaine de personnes du côté des émeutiers ou qui les excitaient. Peut-être est-ce là une exagération, mais le nombre des mal intentionnés serait moins grand qu'il y en aurait encore assez pour nuire sérieusement à la réputation de notre ville.

Parmi les personnes gravement maltraitées par les émeutiers nous pouvons citer: Moses Crombie, C. O. Sears, Charles Chapin, John Mickler, Abraham Morrison, A W Crombie, W C Sears, S Goldman; beaucoup d'autres ont été violemment assaillis mais ils ont échappé à peu près sains et saufs.

Aussitôt qu'on des perturbateurs se jetait sur un homme une douzaine d'autres venaient l'appuyer. On mettait le malheureux hors de combat avec force coups de pied et de poing et ensuite on attaquait une autre victime. Quand l'alarme commença à se propager, les bons citoyens commencèrent à se réunir et les émeutiers commencèrent à se calmer. L'ordre est à peu près rétabli maintenant.

Les amis des perturbateurs les ont fait sortir de la ville avant qu'aucune arrestation ait été faite, mais lundi dernier Rourke, aperçu dans les rues fut promptement arrêté par C. W. Bell, maréchal de ville. Le juge Andress a entendu l'affaire et a exigé une caution du prévenu. Il est maintenant en liberté. On dit partout que Rourke a fait partie de l'armée rebelle et a l'intention d'y retourner. Un billet confédéré de $5 ramassé dans la Cour à l'endroit où le prisonnier s'était assis, fortifie le soupçon. S'il était innocent en ce qui concerne cette circonstance, pourquoi se débarrasserait-il de cette précieuse matière?

(*Amboy* (Ill.) *Times* du 23 avril)

UNE MARCHE PROBABLE CONTRE PETERSBURG—Nous lisons dans une dépêche spéciale adressée au Philadelphia *Press*: On rapporte que le major général Dix a quitté la forteresse Monroe et qu'en compagnie du général Peck qui commande sous lui, il a ordonné une marche en avant. Il ne faudra donc pas vous étonner si, d'un moment à l'autre, vous apprenez que Petersburg a été attaqué.

La mort du général Jackson.

(Du *Richmond Dispatch*.)

Hier soir les restes du général Jackson furent reçus ici à 4 heures, de la gare de Gullien, comté de la Caroline. La nouvelle qu'ils devaient arriver à 1 h 1/2, a causé la suspension de toutes les affaires dans cette ville, et presque tous les habitants, pressés de payer un dernier tribut de respect au grand capitaine qu'on venait de perdre, se sont rendus au dépot. Quand il fut connu que le corps n'arriverait pas avant 4 heures, l'immense foule se dispersa lentement, mais elle revint plus nombreuse encore à l'heure indiquée. Le tintement des cloches annonça l'approche des chars et les préparatifs militaires furent faits pour la réception du corps.

Le train s'arrêta à l'angle des rues Quatrième et Broad, et après un court délai le cercueil où était le corps fut transporté sur le char funèbre qui attendait. Il était enveloppé du drapeau de la Confédération. Sur ce drapeau étaient disposées des immortelles et des fleurs rares. Quelques minutes avant cinq heures, le signal fut donné à la procession qui se mit en mouvement suivant l'ordre indiqué. Le char était tiré par deux chevaux blancs.

La procession marcha lentement vers la place du Capitole où elle entra par la rue Grace. L'escorte militaire ayant formé une ligne par le travers de la place, le corps fut porté à la mai son du gouverneur et déposé dans la grande salle de réception. Les cloches ne cessèrent de sonner que vers le coucher du soleil, et pendant tout ce temps des centaines de personnes restèrent sur la place. Nous n'avions jamais vu au paravant une telle manifestation de chagrin. La nouvelle de la mort de Jackson a causé une douleur profonde et générale.

Le corps a été embaumé et exposé au Capitole.

Derniers moments du général Jackson

Dimanche, vers les onze heures, on fut convaincu qu'il n'y avait plus d'espoir pour la vie de Jackson. Il en fut instruit et refusa de prendre les stimulants qui lui étaient offerts pour prolonger son existence. Quelques moments après il tomba dans le délire. Ses dernières paroles indiquent la préoccupation de son esprit. Il dit, en parlant de son commissaire: "Dites au major Hawkes d'envoyer des provisions pour les soldats."

A 1 heure sa femme entra dans sa chambre et reçut son dernier adieu. A 3 heures son âme tes son esprit s'envola vers le ciel.

Ordre du général Lee relatif à la mort de Jackson

Quartier général de l'armée de la Virginie,
11 mai 1863.

Ordres généraux No 61.

Avec un profond chagrin le général commandant annonce la mort du général Jackson qui a expiré le 10 du courant à 3 heures et quart de l'après-midi. L'habileté hardie et l'énergie de ce grand et bon soldat sont, par les décrets d'une toute puissante Providence, perdues pour nous, mais pendant que nous pleurons sa mort, nous sentons que son esprit vit encore et qu'il inspirera à toute l'armée son courage indomptable et sa confiance inébranlable qu'en Dieu sont notre espoir et notre force. Que son nom soit le mot d'ordre du corps auquel il commandait qu'il a suivi à la victoire sur tant de champs de bataille. Que les officiers et les soldats s'animent de sa résolution invincible de faire tout pour la défense de son bien aimé pays.

R. E. LEE, Général.

L'incursion à Morgantown.

Nous lisons dans le *Cincinnati Commercial* du 7 mai:

Un correspondant du *Wheeling Intelligencer* qui était à Morgantown, Virginie, pendant l'occupation de cette place par les rebelles, dit que leurs forces étaient sous le commandement du colonel Harman, de Staunton. Ils n'étaient pas plus de 600 d'abord, mais quand ils sont revenus ils étaient de deux à trois mille. Ils ont dit aux citoyens que Wheeling avait été occupé d'une façon permanente. Harper's Ferry et Winchester, capturées par Fitz Hugh Lee, et que Stonewall Jackson arrivait avec 30,000 hommes d'infanterie. Ils ont fait courir beaucoup de bruits, dans le but d'effrayer les citoyens et de les faire tenir tranquilles.

L'écrivain ajoute ce qui suit:

Cette cavalerie rebelle était indubitablement la fleur de leur armée. L'ancien régiment d'Ashby était avec eux. La plupart étaient bien vêtus et bien équipés. Leurs bottes étaient meilleures qu'on ne pouvait le penser. Ils avaient l'air bien portants et vigoureux, et étaient évidemment habitués à faire des incursions, sinon à combattre. La plupart étaient des gens bien élevés et qui se comportaient bien. Ils ont tué deux hommes et en ont blessé un jeudi matin à 7 milles d'ici. Les rebelles ont prétendu que ces hommes tiraient sur eux dans les bois et qu'ils avaient blessé un de leurs lieutenants et trois chevaux. Les amis de ceux ci nient le fait.

Pendant qu'ils étaient ici lundi, ils ont mis le feu à notre beau pont suspendu, mais à notre grande satisfaction ils l'ont éteint et le pont subsiste. Ils ont tiré sur plusieurs personnes qui se sauvaient à cheval, mais sans les atteindre.

Les pertes dans ce comté sont de 200 chevaux et d'environ $5,000 de médicaments et de marchandises, sans compter tous les grains et provisions des hôtels.

Après le premier moment d'effroi, il y a eu plusieurs incidents amusants ou ridicules que je n'ai pas le temps de relater. On peut ajouter qu'en prenant les chevaux ils ne s'inquiétaient pas de ceux à qui ils appartenaient et qu'en les réclamant on se disant partisan du Sud, ils répondaient que c'était une raison de plus.

L'AFFAIRE VALLANDIGHAM.

Nous lisons dans le *Cincinnati Commercial* du 7 mai:

M. Vallandigham a été amené, ce matin, devant la commission militaire. La cour se composait du général Potter, président, du capitaine Cutts, juge-avocat, du colonel De Courcy, du lieutenant-colonel Goodrich, du major Van Buren, du major Brown, du major Fitch et du capitaine Ludig.

Lecture a été alors donnée de l'acte d'accusation: les griefs sont basés sur les discours récents de l'accusé à Columbus et à Mont Vernont. M. Vallandigham a demandé le renvoi de l'affaire pour préparer une réponse écrite. Il a été informé que cela ne pouvait lui être accordé et on lui a demandé de se déclarer coupable ou non coupable. Il a refusé en déclinant la compétence de la cour. La cour a fait inscrire pour lui une déclaration de non coupable. MM George Pugh, George H. Pendleton et Alexander Ferguson sont les défenseurs de M. Vallandigham. L'affaire sera jugée aujourd'hui.

PARTS DE PRISE.—La cour de district de Pensylvanie, à Washington, vient d'ordonner la distribution entre les marins composant l'équipage de la canonnière *Cadalla*, des parts de prise qui leur reviennent par suite de la saisie du steamer Ladona, capturé en violation de blocus. La somme à répartir ne s'élève pas à moins de $115 915 74. Chacun des sous officiers, matelots, ou employés subalternes recevra de onze cents à cinq cents dix dollars, des nègres qui se trouvaient à bord, auront pour leur part $293 39 par tête. C'est là une assez belle prime pour une seule capture. Le métier de marin est meilleur que celui de soldat, où il n'y a guère à récolter que des horions—et des lauriers.

L'ENROLEMENT DES GENS DE COULEUR.

Insuccès.

Le télégramme suivant est le seul que nous ayons reçu mercredi de Washington, dit le *N. Y. Express* du 7 mai:

Washington, 5 mai—On a commencé ici le recrutement pour le régiment de couleur qui doit être affecté au service du district.

On a commencé par les nègres fugitifs et 30 seulement ont répondu à l'appel. Vers le soir, à la chapelle Asbury, des gens de couleur, des discours ont été prononcés par plusieurs orateurs blancs, y compris le colonel Bingham de New York.

Le résultat général est que 150 noms de nègres fugitifs ont été enregistrés.

Vote par procuration.

La loi récemment passée par la Législature de l'Iowa, à l'effet de faire voter par procuration les soldats de cet Etat, absents pour le service des Etats-Unis, a été déclarée inconstitutionnelle par le juge Isbell, de la Huitième Cour de District. L'opinion concise et claire, émise par le juge, ne laisse aucun doute sur la valeur légale de la décision et conclut ainsi:

Croyant que la clause (de la Constitution) exige qu'un votant réclame son droit de voter dans le comté de sa résidence, nous devons regarder comme illégaux les votes qui ont été donnés hors de là et par conséquent les rejeter.

Nous sommes arrivés à cette conclusion avec regret, parce que nous regardons comme éminemment justes les raisons pour lesquelles ces nobles soldats qui ont été emmenés loin de chez eux pour défendre et maintenir la loi au péril de leur vie, continueraient à jouir du droit de citoyenneté, excepté pour des motifs de force majeure, et aussi parce qu'il va toujours à la modestie d'une cour inférieure de s'incliner devant la sagesse de la Législature, en abandonnant aux cours du dernier ressort la tâche de décider sur l'inconstitutionnalité des actes, à moins qu'ils ne soient inconstitutionnels d'une manière palpable. Nous n'avons pas de justification à présenter aux soldats, car nous croyons qu'il n'y a pas de classe d'hommes plus désireuse de maintenir fidèlement la Constitution.

UN JOURNAL ABOLITIONISTE DANS LE TENNESSEE—Une feuille abolitionniste vient d'être établie à Galatin. L'établissement de journaux de ce genre dans un Etat tel que le Tennessee où les dix-neuf vingtièmes des habitants détestent cordialement et maudissent l'abolitionisme, est un des plus grands fléaux de la cause unioniste.—*Louisville Journal.*

EMIGRATION—26,312 émigrants sont arrivés à New York depuis le commencement d'l'année, ce qui fait 11,356 de plus qu'en 1862 pendant la même période.

UNE FEINTE UTILE—Le New-York *Express* dit que l'investissement de Washington, (Caroline du Nord) par les Confédérés, a été une feinte pour couvrir le transport de tous les grains dans le comté d'Hyde; ce qui a été fait.

—Une correspondance du *Delta*, de Visalia, Californie, envoie à ce journal le compte-rendu suivant:

Le capitaine Ropes ayant appris que les Indiens d'Owen River avaient formé le projet de s'emparer du courrier de la malle et de 25 voitures chargées de provisions, ordonna au lieutenant Dougherty de prendre 20 hommes et de se mettre à leur poursuite. Plusieurs citoyens se joignirent à cette troupe, et le 19 mars on se mit en marche. On trouva les Indiens à 5 milles du lac, retranchés dans un ravin rocailleux. Après une vive fusillade, le sergent Huntington conduisit une charge de cavalerie dans le ravin, tuant et blessant un grand nombre d'Indiens, pendant que le reste prenait la fuite. La bataille a duré 4 heures. Résultat: 16 Indiens tués, et du coté des Américains, 1 caporal blessé.

RESPONSABILITÉ SÉVÈRE—Une dépêche spéciale adressée à la *Gazette* de Cincinnati dit que le général Wilcox a décidé que les hommes loyaux du Kentucky seraient protégés en fait et non en parole seulement. Il a annoncé qu'il tiendrait tous les partisans du Sud dans les comtés de l'est et du sud-est pour responsables de tous les méfaits des guérillas et que, dans le cas où les Unionistes éprouveraient quelque dommage, il les ferait arrêter comme otages.

Une lettre de Carl Schurz.

(Extrait du *Boston Courier* du 3 mai 1863)

L'extrait suivant d'une lettre de Carl Schurz, imprimée originairement dans un journal allemand de l'Illinois a été copiée dans le *Buffalo Democrat*. Elle explique clairement les raisons qui ont porté M. Schurz à se faire nommer général de brigade, bien que ces raisons fussent assez apparentes pour n'avoir pas besoin d'explication. Ces raisons étaient connues, sans doute au département de la guerre qui a fait la nomination et au Sénat qui l'a confirmée.

Ces extraits méritent d'être mûrement pesés par le peuple américain. Carl Schurz écrit à son ami Butz:

"Vous avez probablement lu les attaques que les différents journaux républicains ont publiées contre moi à cause de mon quartier futur dans l'armée. Ces gens là ne voient donc pas les motifs politiques sur lesquels cette mesure est fondée? C'est un fait menaçant que l'armée est dans les mains de l'élément esclavagiste. Il est aussi certain que l'armée pèsera d'un fort poids dans la balance pour la solution des questions brûlantes de l'époque. Nos amis ne peuvent-ils comprendre que le mélange anti esclavagiste de l'armée (ou l'introduction de l'élément abolitionniste dans l'armée) est d'autant plus nécessaire que le problème militaire approche de sa solution.

"Personne n'a donc songé que je fais un grand sacrifice en échangeant une position civile plus considérable pour une position militaire insignifiante, afin de servir une cause qui nous est commune à tous? Pourquoi m'attaquer pour une mesure dans laquelle j'aurais dû être appuyé plus que dans toute autre par tous ceux qui ont des vues politiques identiques aux miennes? L'idée que l'obtention de cette position par moi serait un obstacle à la promotion d'autres officiers, est absurde. Dans cette nouvelle position je pourrai assurément faire plus que je ne l'aurais pu dans mon ancienne position."

Le Carl Schurz dont il est ici question commandait une division du 11e corps qui a pris la fuite à la bataille de Chancellorsville. Les journaux de New York ne l'épargnent pas.

INTERDICTION DE CHANTS NATIONAUX—La cour d'appel de Posen a dans une procès contre un libraire de cette ville, a ordonné la destruction des trois hymnes polonais *Boże coś Polskę, Poza do Walki Boskie* et *Pieśń do Pana Jezusa*, tous trois chants religieux demandant à Dieu ou à la Vierge l'affranchissement de la Pologne. La Cour a jugé que le contenu de ces poèmes [illegible] en exhortant le peuple au fanatisme politique et religieux.

LE SALON DE 1863 EN FRANCE—Le nombre des ouvrages présentés au salon de 1863, depuis le 20 mars jusqu'au 1er avril, atteint le chiffre de six mille. Si l'on y ajoute les productions pour lesquelles leurs auteurs sont parvenus à obtenir des sursis, il faut s'attendre à un total de près de vingt mille œuvres d'art dans tous les genres. Ensuite, il faut ajouter que la moitié sera accueillie par le jury, on reconnaîtra que le Salon de cette année promet d'avoir une certaine importance.... temps pas.

La marine cuirassée de la France.

En France, il y a une [illegible] en fer, la *Couronne*, et trois frégates [illegible] la *Gloire*, l'*Invincible* et la *Normandie* [illegible] les quatre en état. [illegible] frégates cuirassées [illegible] 34 canons protégées, qui, par [illegible] chacun [illegible] France. Elles n'ont pas un [illegible] et détruiraient à merci tous les [illegible] bois qu'elles rencontreraient. Le [illegible], au contraire, a une coque en fer, mais [illegible] seulement de sa longueur est cuirassée [illegible] vingt huit canons protégés, qui valent [illegible] trois cent douze mille (sic) cents francs, vingt deux autres sont dans des parties tellement vulnérables, qu'il n'y a pas lieu de les compter; de plus, la barre, la roue, le gouvernail, l'étambot et le haut du corps de l'avant sont entièrement exposés aux coups, et ces parties vitales seraient promptement détruites par un navire protégé de toute part.

On peut donc affirmer que c'est en France que cette nouvelle question maritime a été le mieux résolue, puisque la cuirasse complète est maintenant adoptée pour les constructions à l'étranger, par exemple, pour le *Northumberland* et pour deux autres navires de cent vingt deux mètres de long, devant coûter douze millions de francs.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FEVAL.

XV

LA PRÉDICTION—Suite.

Férandeau frappa des deux mains les épaules dodues des deux Bandon en criant:

—Qui fait une partie en vingt quatre heures?

Les deux Bondon, éveillés en sursaut, promenèrent à la ronde leurs gros yeux étonnés.

—Voyons, fils, dit le marquis en riant, j'aime beaucoup la demoiselle allemande et même son cousin de Leipzig..... Voilà un dénouement! Ils sont mariés, ces deux là..... mais toi!......

Au risque de commettre une grave indiscrétion, je te demande, au nom de ces dames, laquelle d'entre elles va être obligée de te gagner?......

—Car, ajouta-t-il en s'inclinant à la ronde, la prophétie du rêve est positive. C'est tout qui au présenter à mon fils en mystique fiancée.....

Or, toutes les dames que j'ai présentées à M. le comte se trouvent ici réunies: ma bonne Suzanne, ma Jolie Jeanne, mon lutin de Germaine, Mlle Chaumeron...... Les autres sont pourvues.

—Excepté lady Frances Elphinstone, objecta Férandeau.

Le marquis se leva en sursaut et s'écria:

—Se peut-il que nous ayons négligé si longtemps la reine de notre réunion!...... où donc êtes-vous, belle dame?

Il offrit son bras galamment à Frances, en ajoutant:

—Messieurs de l'orchestre, à vos instruments, s'il vous plaît! milady daigne m'accorder sa main pour la première contredanse.

Selon sa constante habitude depuis qu'il était au château, Henri fut le cavalier de Suzanne Temple; ils quittèrent les premiers le salon de verdure pour prendre la belle allée de tilleuls qui remontait vers la maison.

—Miss Temple, demanda Henri, n'avez vous rien remarqué dans mon rêve?

—Est-ce un roman? murmura Suzanne.

—C'est une histoire, mais qui contient, comme toutes les histoires, une certaine somme de roman......Je l'ai racontée pour vous, miss Temple.

—Pour moi! répéta Suzanne étonnée.

—Vous le savez, madame, ni tout ce que vous me devez déjà, ni tout ce que vous me devrez dans l'avenir, prononça tout bas le jeune comte au moment où Pierre ouvrait devant lui à deux battans les portes du salon. Richard Thompson aura bientôt besoin d'un asile peut être...... mon père et tous ceux qui sont ici attendent désormais un hôte qui s'appellera Percy Balcomb, et dont vous auriez pu reconnaître le portrait.

—Richard n'a jamais été condamné comme ce Percy Balcomb! dit Suzanne.

—Mon histoire est une prédiction plus encore qu'un récit, miss Temple, répondit Henri doucement. Je peux beaucoup, mais pas assez cependant pour prévenir les erreurs de la justice humaine.

Il salua. Frances et le marquis de Belcamp venaient d'entrer. On pouvait voir par la fenêtre les différens groupes traversant la pelouse. Le regard perçant et rapide d'Henri distingua à l'entrée des bosquets Robert et Laurent qui causaient à l'écart. Robert semblait parler avec chaleur à Laurent, qui l'écoutait pâle, la tête baissée et les sourcils froncés. Le comte Henri eut un sourire.

A Miremont tout le monde dansait, y compris Bien des Pardons et la tante Touchard. Les deux Bondon avaient appris péniblement une phrase tout entière au sujet de la danse. Tous les dimanches, ils s'écriaient ensemble au moment où l'orchestre préludait:

—La danse était connue des anciens comme un exercice agréable et salutaire....

L'orchestre se composait du clavecin, contemporain de la jeunesse de Mozart, et d'un violon. Le clavecin était malade d'une extinction de voix, mais le violon vous avait un son qui suffisait pour deux. Les hommes du violon étaient Férandeau, qui jouait tout ce qu'on voulait; Bondon de gauche, lequel s'était mis dans les doigts et dans la tête, à coups de marteau, une chose qu'il appelait son quadrille, et Don Juan Besnard, prétentieux balourd, capable de tout, même de *pizzicater* comme Paganini.

Le clavecin était dévolu autrefois à Mme Célestin toute seule; mais l'arrivée de Suzanne, qui était réellement musicienne l'avait rejetée dans l'ombre. Férandeau, près de Suzanne, se comportait comme il faut. Il y avait autour de miss Temple comme un cercle magique qui arrêtait les hardiesses de l'élève de David. Dès que miss Temple était en jeu, Férandeau devenait doux comme un agneau. Il avait l'instinct artistique très réellement développé, et, sauf la peinture d'histoire qu'il comprenait drôlement, il eût pu faire toutes sortes de choses; sa voix était bonne et très juste: Suzanne aimait l'entendre chanter.

La garniture Bondon avait trois façons d'opérer: quand elle faisait orchestre, Mme Célestin, assise au clavecin, avait d'un côté Florian avec son violon, de l'autre le Bondon époux qui battait à faux la mesure. Quand la garniture dansait, Mme Célestin se partageait en deux parties égales: l'été appartenait à Bondon de droite, la poule à Bondon de gauche, la pastourelle encore à Bondon légitime, le chassé-croisé à Bondon bagatelle. Enfin, quand Mme Célestin, prenant un grand parti, valsait avec Don Juan Besnard, ses deux Bondon mélancoliques s'asseyaient des deux côtés de sa chaise vide et veillaient, chacun avec fidélité, sur une moitié de son mouchoir de poche.

Férandeau et Suzanne étaient à l'orchestre. Robert entrait avec Laurent, et tous deux allaient vers le coin souriant où Jeanne était assise entre Germaine et la tante. Les invitations se faisaient. M. Potel avait obtenu la main de Bien-des-Pardons, Don Juan Besnard, revenu au bercail, sollicitait celle de mademoiselle aînée, tandis que les deux Bondon faisaient faction autour de leur commun trésor.

—Docteur! s'écria le vieux marquis à son fils, qui s'appuyait rêveur au marbre de la haute cheminée, une consultation, s'il vous plait! Mi lady veut notre belle petite Jeanne pour son vis-à-vis; Jeanne peut elle danser?

—Nous sommes déjà bien fatiguée.... commença la tante.

—Une seule contredanse, pour ne pas refuser milady, interrompit Henri, et je la danserai avec mademoiselle Jeanne.

Il prit la main tremblante et froide de la jeune fille. Robert et Laurent échangèrent un regard. Germaine ne voulut pas danser.

Violon et clavecin attaquèrent le quadrille. Pendant les trois premières figures, Robert et Laurent, postés dans une embrasure, épièrent en vain la physionomie et la contenance d'Henri. C'est à peine s'il échangeait quelques paroles avec Jeanne, dont il dirigeait et soutenait les pas avec une sollicitude sérieuse.

A la fin de la troisième figure, le comte Henri dit à voix basse:

—Celle à qui j'ai donné le nom de Georgelle s'appelait Jeanne comme vous.

La main de Jeanne, qui s'était réchauffée dans la sienne, devint froide comme du marbre.

Au commencement de la quatrième figure, le comte Henri ajouta:

—Je n'ai pas dit tout mon rêve.

Elle leva sur lui son regard, il murmura:

—Dans mon rêve, je sauvais du feu et de l'eau celle que je dois aimer toute ma vie....

Elle était si pâle qu'il tendit les bras pour la soutenir,—mais elle souriait.

En la ramenant à sa place, il ne prononça plus une parole, et, tout de suite après, il alla s'asseoir auprès de lady Frances Elphinston.

—Etes-vous content de moi? lui demanda-t-elle.

—Vous êtes une enchanteresse, répondit le jeune comte dont les regards restaient fixés sur Jeanne malgré lui. Vous aime-t-il déjà?

—Jugez-en: dans quatre jours il doit m'enlever.

—Vous enlever? répéta Henri qui ne put s'empêcher de sourire.

Lady Frances montra toutes ses belles dents blanches, en lui rendant son sourire le plus joyeux.

—Peut il me laisser ici, dit-elle, puisqu'il retourne à Paris étudier le droit?

—C'est juste, répliqua le jeune comte. Et vous plaira-t-il de le suivre?

—Me faites-vous cette question là sérieusement, Henri?

—Ce qui intéresse ma meilleure amie sera toujours sérieux pour moi, Sarah.

Elle hésitait et ne souriait plus.

—Eh bien, dit-elle après un silence, j'ai quitté Paris par obéissance et contre mon gré, je serai heureuse de retourner à Paris.

—Parce que notre rêve est à Paris?....

—Peut-être.

—Donc, ma belle et chère Sarah, puisque tel est votre caprice, outre votre château aux champs, vous aurez votre hôtel à la ville.... et il se peut que vous me serviez bientôt à la ville comme aux champs.

Frances était rêveuse.

—Faites moi vis à vie, dit elle, je danse avec M Sarrisy.

Henri alla présenter sa main à Germaine, qui abandonna aussitôt sa place pour le suivre.

Personne, dans ce paisible salon du marquis de Belcamp, ne devinait le drame étrange et terrible qui allait passant ça et là les bras de sa trame comme l'araignée qui s'efforce en silence et semble d'abord fixer ses attaches au hasard.

Au milieu de cette atmosphère bourgeoise, parmi tous ces petits ridicules campagnards, sur cette mer Morte, qui pouvait à peine soulever naguère les microscopiques paresses du village, un vent passait soudain, en balançant et gonflant déjà ses pouvoirs pour soulever la tempête mortelle.

A la fin de la contredanse. Mme Célestin prétendit que c'était paraissait être la situation en [illegible].

—Les deux petites ont la tête tournée!

—Dieu merci, repliqua Mademoiselle, il y a encore à Miremont des personnes qui savent se tenir!

Le Bondon de gauche osa lui pincer la taille par derrière, dans le plus grand secret, mais l'autre aiguille du cadran sympathique, le Bondon de droite, fut obligé de faire un geste pareil, et en mais pinçant le vide. Mme Célestin rassembla en un regard sévère, haussa les épaules et conclut

—Il y a celles qui sont jolies et celles qui ne le sont pas.

Elle avait de la réputation pour les reparties. Miremont l'a reconnut une de dit point que Miremont ait été colonisée jamais par les Athéniens.

—Vous êtes une malhonnête, madame, s'écria l'ainée des Chaumeron qui se hérissa.

—Vous êtes une effrontée, mademoiselle! riposta Mme Célestin entre ses deux coraux effrayée.

—J'ai mon franc-parler, tout en ce moment la voix gigantesque du père Chaumeron, je ne me pas de ses mots. M le marquis, je n'est jamais tant amusé chez vous qu'aujourd'hui! Attrapé!

Robert venait d'entraîner Laurent au dehors. Ils étaient tous deux sur la pelouse. Il faisait nuit.

—Germaine est comme Jeanne, disait Laurent qui bégayait de colère, et tu ne veux pas me servir de témoin, je prendrai Férandeau.

Robert lui saisit les deux mains qu'il pressa avec force.

—Tu ne te battras pas contre cet homme! prononça-t-il entre ses dents serrées.

—Est ce toi qui m'en empêcheras? s'écria Laurent.

—Oui, répliqua Robert froidement, ce sera moi, quand même il faudrait pour cela......

—Il se arrêta et s'il à son tour,

—Quand même il faudrait pour cela......

—Il a sauvé la vie de ta sœur.... prononça lentement Robert.

Nous en étions fait autant que lui.

—Peut-être fils du marquis de Belcamp....

—Que m'importe cela! *A continuer.*

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 21 mai, 5 heures P. M

SUCRE—Il n'y a que quelques petits lots sur le marché. Les ventes d'aujourd'hui sont de 75 boucauts, aux prix antérieurs. Faire à fully fair de la nouvelle récolte, à 9 1/2c. la livre. A l'encan, 18 caisses pains de sucre à 12 1/2 à 11cts.

MELASSE—Très faible stock. Il ne s'est vendu que 40 barils en plusieurs lots, à 90 cts la vieille récolte et 36 la nouvelle.

FOIN—500 balles foin prime du Nord, en deux lots à $55 la tonne.

MAIS—500 sacs de blanc, à $1 20 à $1 34 cts le boisseau.

AVOINE—Un lot de 100 sacs, à $1 15 le boisseau.

FRET—Les navires à voiles prennent du coton, pour les ports du Nord, à $1 50 la balle, le sucre à $2 à $2 50 le boucaut et la mélasse à 50cts le baril.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 17 tierçons jambons à 14 1/2, à 15c, 30 barils riz à 5 à 5 1/2, 31 boucauts épaules à 5 1/2c, 25 barils lard à $3 55, 45 barils pieds de cochon à 75c, 45 rouleaux toile d'emballage du Kentucky à 14 1/2 à 15 et 15 1/4, 35 balles mousse à 5 1/4, 72 sacs café avarié à 11c, 6 tierçons graisse à 11c, 2 barils whisky à 99c, à $1 22 et 1 pipe eau de vie à $1 10 le gallon.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 mai 1863

Arrivé, hier, 8 bœufs, 17 moutons et 24 veaux. Vendu, 2 bœufs, 37 cochons et 12 veaux. A vendre, 6 bœufs, 54 cochons, 12 veaux et 4 vaches.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		30 cts.
" 2e "	"	20
" 3e "	"	15
Veaux, 1re qualité, par tête		$25 @ 30
" 2e qualité, par tête		$20 @ 25
Cochons, par 100 livre gr		$13 à 16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête		$6 @ $10
Vaches à lait, par tête		$75 @ $125

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

Pas d'expédition à la Douane hier.

ARRIVÉS HIER

Steamship Star of the South, Woodhull, New York, via Key West.
Navire Narragansett, Brunell, New York.
Barque A One, Crosby, Philadelphie.
Steamship Nassau, Baton Rouge.
Steamship St Mary, Talbot, Baton Rouge.
Barque E A Allen, Patten, New York.
Barque T W House, Lane, Bordeaux.
Goëlette Okalonka, Wheeler, Philadelphie.
Goëlette Robt Caldwell, Philadelphie.
Steamboat Iberville, Dillon, Baton Rouge
Steamboat Southerner, May, Baton Rouge
Steamboat Any-One Taylor, Plaquemines
Steamboat Lafourche, Wheelhouse, Thibodeaux.

Montant le fleuve.

Navire Western Empire, McLaughlin, Boston.
Navire E W Farley, Tinkham, Boston.
Barque Gun Edar, Smith New York.
Barque Transit, Minot, Bordeaux.
Barque Marrimac, Hoyt, Boston.

Au bas du fleuve attendant des ordres.

Navire New England.

IMPORTATION.

Bordeaux—Par la barque J W House—671 barriques vin, 27 demi do do, 300 caisses do, Oscar Barclet & co—1000 caisses do, 140 barriques do, 3 barils sardines, Piaggio, Vioca & co—40 barriques vin, A Couturié—1 do do, S H Nutz—509 do do, J Morin—40 do do, 100 caisses do, F Dubois—100 do do, Duatze & co — 50 paniers champagne, E Rochereau — 20 barriques vin, 4 colis marchandises. A ordre.

Pour les exportations et les autres importations voir la partie anglaise.

ATTENTION.

M. R. T. Montgomery vend aujourd'hui, vendredi, 22 du courant, à 10 heures, au Nouveau Bassin, près le pont, pour le compte de la succession Léopold Komm, la goëlette MABEL, ses voilure, avec ses apparaux, &c.

M. D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention du public sur les meubles qu'il vend, aujourd'hui, à 11 heures.

M. J. P. Boisseau, encanteur, vend des meubles en acajou et en noyer, ce matin, à onze heures, dans la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1863.

TRAITES sur LONDRES et PARIS, à vendre par cette banque. CH. JUMONVILLE, Caissier par interim.
22 mai—15 f

AVIS.

Nouvelle Orléans, 4 avril 1863.

UN certificat de quinze actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, appartenant à Théod. Capitaine, portant le No. 64 et la date du 14 octobre 1854, ayant été perdu ou égaré, avis est donné qu'un nouveau certificat a été demandé à la dite Banque.
AM. COUTURIÉ. Exé. test.
24 av—6 sem 1p s

AVIS.

MA femme Catherine Courtade ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public que je ne payerai aucune dette qu'elle pourra contracter.
Nouvelle-Orléans, 21 mai 1863. PIERRE DUCOS.
22 mai—1

DEMANDE DE BOUTEILLES.

ON demande, immédiatement, 400,000 bouteilles vides, dans la rue de Camp, No 78. On en donnera le prix le plus élevé. JOSEPH SNOW.
22 mai—6

Le vieux poète latin disait que la femme adoucit les chagrins des hommes, mais de nos jours il y a un talisman tout puissant pour les soucis et l'abattement DES DEUX SEXES. C'est l'ELIXIR DE WRIGHT. Ne vous étonnez donc pas si nous vous disons que ce ne sont pas là des mots vides de sens. Cet ELIXIR ravive les FONCTIONS DESORGANISÉES et REND LES FORCES au corps; il chasse le désespoir et le découragement, calme L'IRRITATION, fait disparaître la dyspepsie et la tristesse. C'est un remède simple et efficace qui a rendu la tranquillité à plus d'une âme fatiguée.
A vendre par T. WRIGHT & CO., Rue de Chartres, No 21.
18 mai—18, 20 22

Aux martyrs de la maladie de foie—Les vertus anti-bilieuses ne sont pas les moins remarquables de celles qui ont valu à l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER la réputation du premier remède du siècle. Les mots ne sauraient donner une idée de l'effet merveilleux de cet Amer sur le foie. Les simples paroles du convalescent qui disait: "il va juste à l'endroit", sont assez expressives. Il opère directement sur l'organe malade et, dans un état de paralysie, il fonctionne très vite et remet le malade dans son état normal. Les maux d'estomac, les douleurs entre les épaules et au côté droit, un teint jaune, la constipation, la langueur, une vue obscurcie, les coliques, les palpitations de cœur, une toux sèche et d'autres symptômes qui indiquent les différentes phases d'une maladie de foie aigue et chronique disparaissent devant cette préparation. Les personnes bilieuses qui ont recours à l'Amer de Hostetter comme préservatif, sont à l'abri de la maladie de foie et des fièvres bilieuses rémittentes. Les propriétaires le garantissent.
Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN HALL & Co, rue de la Commune, No 20
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T MOORE & Co rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12.
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
18 mai—6

Départ, vendredi, 29 mai, à 8 heures du matin.
Pour New York et la Havane
Le beau steamer neuf MORNING STAR, capitaine A D PERKINS, partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, d'en face de la Place Jackson, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage—aménagements sans pareils—s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, rue Natchez No
22 mai—au 29

Pour New York, via la Havane
Départ, SAMEDI 23 du courant, à 9 heures du matin.
POUR NEW-YORK ET LA HAVANE—Le beau steamer CREOLE, bien connu et bon marcheur, commandant Geo W Couch partira le 23 du courant, de son wharf, au pied de la rue St-Joseph. Pour fret ou passage (excellents aménagements), s'adresser à WARNEKEN & CO., rue de l'Union, No 41
21 mai—23

POUR NEW-YORK, DIRECTEMENT. Départ SAMEDI 23 mai, à 9 h. A M—L'excellent steamer CONTINENTAL, du mouvement capitaine Marshman, partira de son wharf au pied de la rue St-Joseph, [illegible] courant, à 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à WARNEKEN & Co., rue de l'Union No 41
19 mai—9

POUR NEW YORK
Départ, DIMANCHE 24 du courant, à 9 heures A. M.
Le beau steamer neuf GEORGE CROMWELL, commandant J. A. Pomp, portant les malles des Etats-Unis, partira de son wharf, poteau 17, Premier District, le 24 du courant, à 9 heures A M. Pour fret ou passage (chambre ou entrepont, excellents aménagements) s'adresser à A. MOULTON, rue Natchez No 31
1er mai—5

Paquebot régulier de Lafourche.
Bateau à vapeur LAFOURCHE. Ce beau vapeur a été construit expressément pour le commerce du Bayou Lafourche, partira pour Donaldsonville, Thibodeaux et tous les ports intermédiaires du Bayou. Il fera les voyages comme paquebot régulier, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
11 mai—1m

BORDEAUX.
Le beau navire GARIBALDI ayant le plus grand aménagement pour simple passagers et pour familles, partira pour Bordeaux, en juin prochain.
Pour fret et passage de chambre, s'adresser à bord à M. V. Lapeyrolerie, à Paul Juge fils, rue de la Vieille Levée.
Pour passagers d'entrepont s'adresser à M. A. CALVE, 108, rue Ste Anne.
22 mai—3

POUR MARSEILLE.
Le beau navire italien AMALTEA, capitaine Dasserti, partira samedi [illegible] prochain.
Pour passagers de 1ère et 2me classes, (beaux aménagements), s'adresser chez ANT. LANATA, 9 & 11 rue Jefferson
20 mai—au 21

POUR MATAMOROS.
La goélette CENTRAL AMERICA, [illegible] capitaine [illegible] partira vers le [illegible] prochain.
Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY, Rue Gravier, No 56.
1er mai—1m

POUR TAMPICO.
Ligne régulière.
La goélette [illegible] M. CLENAHAN, capitaine F. Gomez, partira le plus bref délai pour Tampico. Pour fret et passage, commodes pour les passagers de chambre et d'entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co. 77 rue des Magasins
11 mai—1m

POUR MATAMOROS.
La goélette ANNA, [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage [illegible] S. FERNANDEZ & Co., Rue Vieille Levée, No 145.

A vendre pour cause de départ.
LA maison No [illegible] rue St-Philippe entre Royale et Bourbon, portant le No 66.
Pour les conditions s'adresser à ANT. DEGEORGE, coin Esplanade et Robertson.
2 mai—1m

QUININE! MORPHINE!
200 ONCES quinine "Pelletier" [illegible] morphine.
A vendre par BERNARD TURPIN, 30, rue Vieille Levée.

DEMANDE.
ON demande une personne pour un léger travail de maison. Il faut qu'elle sache parler le français et l'anglais. On exigera des recommandations. Salaire libéral. S'adresser dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine.
22 mai—3

50,000 PIEDS PLANCHES de 1 pouce, [illegible] A vendre par L. B. SANARENS, 354, rue de Chartres.
19 mai—1m

AVIS.
ON demande une dame ou une demoiselle d'un âge mûr, parlant bien le français et l'anglais, pour le commerce. S'adresser à la No [illegible] rue de Chartres, au premier, près la rue Conti.

Bureau de l'enregistrement des Votants.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1863.
LE soussigné, désirant des noms et résidences des votants qualifiés, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, donne avis que son bureau a été ouvert le 18 de ce mois dernier et continue à être.
Aucune personne n'aura droit de suffrage à aucune élection dans cette ville, à moins qu'elle ne soit régulièrement enregistrée et qu'elle ne produise le certificat d'enregistrement aux commissaires d'élections de leur précinct. Le bureau est ouvert tous les jours (dimanches exceptés) de 9 heures A. M à 3 heures P. M., jusqu'à nouvel ordre.
Par ordre du brigadier général SHEPLEY, Gouverneur militaire de la Louisiane
Bureau: rez de chaussée de l'Hôtel de Ville, No 7. Entrée par la rue Lafayette.
20 mai—30 U. F. SEUGHNAYDRE, Register

PARFUMERIE FRANÇAISE
Des Meilleurs Fabricants
Et garantie sous tous les rapports,
A vendre chez
LION & ANDRÉE,
54 & 56, rue Royale, coin Bienville.

POMMADES ET HUILES POUR LES CHEVEUX.
Huile philocome, Société Hygiénique,
Huile tonique de Weber, contre la chute des cheveux,
Huile de quinine de Lajeune.
Eau de Cologne pour faire pousser les cheveux, &c.
Eau de Marie pour teindre et faire pousser les cheveux
Eau Lustrale de Guerlin pour nétoyer la tête,
Eau Athénienne de Pineau " " les cheveux.

EAU DE TOILETTE.
Eau de Cologne de Pineaud, Violet, Piver, Labruyère, Vincent, J. Marie Farina.
Eau de Paris, Eau philodermique, Eau de Marie, Eau de Vervéine, Eau de Lavande Aubrée, Eau de Beauté, Vinaigre de Buby, vinaigre de la Société Hygiénique, Vinaigre de Marie.
DENTIFRICES—Poudre du Dr Pierre, au quinine et corail,
Poudre de la Société Hygiénique,
Poudre de nacre de perle, Do de charbon, Do corail à la reine,
Poudre de Cruzel, poudre de Maupias, Do de cadets,
Opiat—Eau du Dr Pierre, eau de Pinaud, &c., &c.
Eau antifrice de Sais, de Botot, de Marie et de Philippe. ELIXIR odontalgique de Pelletier.

POUDRES POUR LA PEAU.
Poudre de riz de Lubin, dito de la Société Hygiénique
" de Ladvocat blanche et rose,
" de fleur de riz de Pineaud,
Blanc de neige de Piver, dito de Mailly,
Chalk Bool rose et blanche,
Blanc liquide pour blanchir la peau,
Blanc de Pineaud, dito de Lubin, dito de [illegible]
" de cygne, dito Lavallière, dito Chonneaux—&c,
Teinture pour les cheveux et la barbe,
Eau de Berger Chrmacome de Verreux & William,
Fard Indien liquide, dito en pot,
Lait végétal au boutons de rose,
Eau sans pareille pour adoucir la peau,
Blanc de perle, rouge de théâtre, vinaigre rouge,

COLD CREAM DE PINEAUD.
Blanc de lys, pommade de concombres,
Crême de rose, Société Hygiénique,
Crême froide aux fraises, pommade pour les lèvres,

SAVONS SUPERFINS
De Pineau, Chenean, Pivert, Violet, Thridus, Société Hygiénique avec et sans odeurs, suc de laitue &c.
Do en pâte pour la barbe,
Crême ambroisiale de Guerlin,
Do suc de laitue, de Pineau,
Do au amandes amères.
Poudre de savons, cire Hongroise, pour moustaches.

COSMETIQUES
de Lubin, Pineaud, &c. Bandoline pour lisser les cheveux.
Véritable teinture d'arnica, suisse,
Injection Briand.
Toutes ces marchandises sont garanties et à vendre chez LION & ANDRÉE, 54, et 56, rue Royale
1 mai

CHEMISES ET ARTICLES POUR HOMMES.
LION & ANDREE,
VIENNENT de recevoir un nouvel assortiment de chemises toile, de toile et coton, gilets et caleçons laine & coton, caleçons toile, chaussettes françaises et anglaises, cravates noires et nouveautés, pantoufles pour hommes et pour femmes, brosses à tête, à barbe et habits, de toutes descriptions, mouchoirs, cannes, gants fil, do soie, bretelles.

ARTICLES POUR DAMES.
Lacet, alpaka de toutes couleurs pour garnitures de robes, velours noir et couleurs de toutes largeurs, corsets, mitaines, gants fil, do soie, demi parapluies (dit en tous cas).
Un magnifique assortiment d'ombrelles à vendre à des prix extrêmement réduits.
Peignes à chignon, do démêloir, do fin en écaille, &c, &c.
Bijouterie en or et pour deuil.
Dentelles Cambrai pour mantelets, &c.
Franges noirs et couleurs, do, &c.
Chez LION & ANDRÉE, 54 et 56 rue Royale.

HUILE COLZA
Pour l'usage des lampes modérateur.
do do do Carcelles,
A vendre chez LION & ANDRÉE, 54 et 56 rue Royale
1er mai—15 f—3 p s

LUNETTES.
LE soussigné vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toute sorte, du meilleur choix qu'il vendra à des prix très modérés.
Pose et change de verres.
A la fabrique d'ORFEVRERIE ET DE COUVERTS EN ALFENIDE, garantis.
C. ROUYER, rue de Chartres, 125, près de l'Hôtel d'Orléans.
26avril—3m [illegible]

Aux consignataires de marchandises sur le steamer *Trade Wind*.
AVIS est donné aux consignataires dont les marchandises ont été vendues à Port Royal en octobre dernier, de s'adresser, dans la semaine qui suivra cette date, au soussigné, pour le produit de la dite vente, attendu qu'après cette date le paiement sera INTERDIT.
WM. J. REID, agent, Rue des Magasins, No 33
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1863. 19 mai—7 f

RESTAURANT ST-LOUIS,
rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.
M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir le public qu'il continue, pour son compte, l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de Restaurant St-Louis. Il ne négligera rien pour contenter sa clientelle. Messieurs les habitants trouveront chez lui des chambres garnies à des prix modérés. On prend des pensionnaires à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.
16mai—1m HENRI BARTHE.

ARTICLES DE MODES.
No 66, rue de la Douane, au 1er.
W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, plumes etc.
27 avril—30

EN MAGASIN,
A vendre par le consigné,
DEUX CENTS barriques vin rouge, Bergasse,
75 barriques vin rouge, Courty.
15 barriques vin rouge, Amaidy,
125 caisses vin de Bordeaux, Casnac & Ko,
100 caisses vin de Champagne, 24 demi-bouteilles, Du de Bellegarde,
100 caisses absinthe Ed. Pernod.
50 do do Jourdan Brive,
20 do vermouth Noilly Prat & Co,
25 do muscat Noilly Prat & Co,
400 paniers huile 24 onces James Plagniol,
100 do do 24,2 bouteille, do
200 fromages de Hollande,
109 caisses casels de Mont-d'Or,
15 cinquièmes pipe Porto, Frédéric Valliette.
400 saucissons d'Arles.
20 balles amandes.
50 ½ de caisse raisin Malaga.
E. NAPIAS, 30, rue Vieille Levée.
18 mai

AVIS.
LA société entre les soussignés est dissoute à partir du 1er avril 1863, terme de son expiration.
PHILIPPE BILLMANN. FRANÇOIS COLOMÈS.
Les soussignés forment à partir de ce jour une société entre eux, sous la raison BOUDRO & BILLMANN, pour l'exploitation du restaurant situé au Lac Pontchartrain, connu sous le nom de Restaurant Boudro.
LUCIEN BOUDRO. PHILIPPE BILLMANN.
Nlle Orléans 15 mai 1863. 17 mai—1m.

B. P. ETHELL & Co.
Rue Poydras
Nos 52 et 54,
VIENNENT de recevoir, par le steamer "Creole" et les navires à voiles, les marques suivantes—
FARINE "BAKERS" DE CHOIX,
200 barils Emp re Mills
50 " Northampton Mills
100 " Mount Cecrai Mills
100 " Albion Mills
100 " Superb & Sons
100 " Goshen Mills
100 " Pleasant Grove Mills.
100 " Golden Fleece Mills,
50 " Continental Mills,
50 " Greenwich Mills.
1er mai

VINS DE BORDEAUX.
EN débarquement du navire Thomas W. House—
40 barriques VIN ST EMILION
50 caisses VIN ST JULIEN
50 do do MARGAUX
A vendre par E. DUBOIS,
19mai—1m 12 rue Crossman & 12 rue Douane.

Diamants, Or et Argent.
LE plus haut prix est payé pour DIAMANTS, etc OR et ARGENT
au No 6, rue Royale, Au premier.
11mai—a 24

COUTEAUX DE POCHE.
EN magasin et à vendre à bas prix un grand et bel assortiment de COUTEAUX DE POCHE.
WM. F. READ, Rue des Magasins, No 21
[illegible] mai—au 1er

VIN! VIN!
CINQUANTE barriques vin rouge, de table, pour familles.
A vendre par B. E. CASTENDYK, Rue Tchoupitoulas, No 15
21 mai

VINS VINS
30 barriques vin rouge ordinaire
15 do do pour famille,
25 caisses muscat de Frontignan,
20 do do vermouth de Turin,
A vendre par L. B. SANARENS,
1er avril—1m 354, rue de Chartres, près Esplanade.

Avis de la Direction des Postes.
Droit de poste payable en espèces.
CONFORMÉMENT aux instructions du Directeur général des postes, le droit de poste sur les lettres venant de la Grande Bretagne et de l'Irlande de France, de Russie, de Hambourg, Brême ou de Belgique, sera payé en espèces d'or ou d'argent, à partir du 1er mai prochain.
JOHN M. G. PARKER, Maître de poste.
24avril—1m

Magasin de Cuirs et Peaux.
ASSORTIMENT général de peaux de tous genre, de toutes qualités, anglais et à vendre aux prix les plus réduits de la place.
On achète les cuirs aux prix les plus élevés du marché.
W. H. McCHESNEY, 65, Gravier.

MOUSSE! MOUSSE!!
CENT BALLES VIEILLE MOUSSE, en état d'être embarquée, à vendre par M. W. McCHESNEY, No. 65 rue Gravier

TABAC EN FEUILLES—Pour cap à et tripes. CIGARES—De toutes espèces, du pays et importés.
TABACS E. GOODWIN & BRO.—Fin, coupé, pelote, pour chiquer—
Tabac Yellow Bank.
A fumer
A priser
A vendre par E. J. HART & CO, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

Aux Boulangers,
NOUS recevons en ce moment et aurons constamment en magasin:
Des marques de choix de FARINE, que nous vendrons au commerce AUX PLUS BAS PRIX. C. W. NEWTON & Co., Rue Poydras No 76
9 mai—1m

Tabac Tabac!
EN magasin et en débarquement:
Quarante caisses tabac manufacturé de la Virginie, des meilleures marques,
6 caisses tabac de marine,
15 grosses tabac à fumer et à chiquer de Lilienthal,
25 grosses tabac Snace d'Anderson,
25 grosses tabac coupé fin, de Goodwin,
100 grosses tabac Gail & Ax,
A vendre par S. HERNSHEIM, Rue Gravier No 30
21 mai—1m

BOIS DE CONSTRUCTION.
Avis aux Charpentiers et Menuisiers.
LE soussigné vient d'établir, rue Bienville No 82, entre Royale et Bourbon, un chantier où il aura constamment en main une grande quantité de bois de cyprès, de toutes les dimensions, et sera toujours prêt à remplir les ordres qui lui seront donnés dans le plus bref délai.
7 mai—1m J. RUEL.

JACKSON STORE.
HOBAN & LAROSE,
Au coin des rues Ste-Anne et Chartres, Bâtisses Pontalba.
REÇU par les derniers arrivages, un grand assortiment de bonnes marchandises se qui seront vendues à un bon marché extraordinaire—
500 yardes calicot de printemps, à 20 cts la yarde.
400 " barège anglais gris, à 12 1/2 cts.
400 " " fantaisie brodé, à 20 à 25 cts
300 " lin, fil en couleur, à 35 cts, valant 50cts.
Et un grand choix de marchandises sèches de fantaisie et autres, qu'ils offrent à très bas prix.
2 mai—1m 3fps

T. BAILLY BLANCHARD Jr,
SUCCESSEUR DE
A. CARRIÈRE,
OFFRE à vendre l'assortiment suivant—
50 barriques vin rouge, 1er cru St-Emilion.
150 do do St-Estèphe, pour familles
1500 caisses vins de Nartigue et Bigourdan de Bordeaux, tels que: Chat. Bernone, Pape Clément, Boyer Canon, Larose, Chat. Lanessan, Chat. Léoville, Desmiral-Margaux.
150 caisses vins de Barton & Guestier de Bordeaux, tels que St-Julien, Batailley Pauillac.
500 caisses vin rouge Léoville Médoc,
100 paniers champagne B. & E. Perrier.
100 caisses vins blancs Nartigue & Bigourdan, Barton & Guestier, Sauternes et Haut Sauternes.
75 caisses vins de Bourgogne de J. Laussoure & Co, tels que Beaune, Volney, Pommard, St-Georges, Nuits, Romanie et Richebourg.
25 quarts pipes cognac V. Laroque 1825, Godard, Raynal & Alusse 1856.
10 quarts pipes vins Xérez et Madère.
30 quarts pipes vins Oporto et Burgundy Port.
10 balles bouchons assortis.
20 barils vieux Bourbon whisky supérieur.
34,000 cigares de la Havane, tels que Brebas, Milan, Londres, Flor, Prensados de M. Vega
1er mai—1m 37, VIEILLE-LEVÉE.

LOUISIANA ACADEMY
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de $5 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1er mai—1m

Institution de Mme E. Locquet
Rue du Camp, 280, entre Calliope et Poeyfarre.
LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.
Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Desban Verandah, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry. Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du comfort et de l'hygiène. Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.
Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.
N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 25aout—1an

INSTITUT ST-CHARLES,
Rue Bourbon No. 15,
Entre les rues Douane et du Canal,
MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans.
8 oct—a

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275......*RUE DAUPHINE*......275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 21 aout—1an—tlf

Extrait DE CAFÉ. Vermicelli et Macaroni, Fabriqués par LIENHARD & NORMAN,
—263 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No. 46, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.
30ct—6m

Aux fabricants de cigares.
Tabac en feuilles! Tabac en feuilles
LE soussigné offre à vendre, aux plus bas prix du marché, en magasin et en débarquement, vingt caisses TABAC EN FEUILLES du Connecticut, pour robes et tripes. S. HERNSHEIM, rue Gravier No 30
4 mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
VENDREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69—
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions—A la vente. 21 mai

Meubles! Meubles! Meubles!
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue des Magasins, Nos 27 et 29, enc. Gravier
IL sera vendu, VENDREDI, 22 du courant, à onze heures du matin, sur les lieux, rue Toulouse No—, entre les rues Dauphine et Bourgogne—
Tout le contenu de la dite maison, bois de lit en acajou, sofas, bureaux, chaises, miroirs, tables à dessus en marbre, armoires en noyer, lavabos, batterie de cuisine, verrerie, faïence, magnifique fourneau de cuisine, &c.
Conditions—comptant. 21 mai

Vente sans réserve de chapeaux et articles en paille.
PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 41.
IL sera vendu, vendredi 22 du courant, à midi—
Un assortiment complet de chapeaux, casquettes et articles en paille, comprenant tous les genres, convenables pour le commerce actuel et composant tout le stock de Stapleton & Co.
L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente, qui aura lieu sans réserve. 21 mai

Vente par le Quartier Maître.
Par HECTOR H. McLEAN, encanteur
IL sera vendu, à l'enchère publique, vendredi, 22 mai, à onze heures du matin, par ordre du colonel S. B. Holabird C. Q. M. du département du Golfe, tout le contenu du magasin No 49 de la rue du Camp, près le coin de la rue Gravier—comprenant
Tapis — Abat jour,
Toile cirée, — Trous,
Damas, — Glands,
Dessus de table, — Franges,
Corniches, — Baguettes d'escalier,
Flèches pour rideaux, — Brocatelle
Et une grande variété de tapisseries, &c. &c.
Conditions—Comptant en billets du Trésor.
2 mai—21

26 rouleaux nattes avariées.
PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, encanteur,
SAMEDI, 23 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
[8] 13 rouleaux nattes,
[L] 13 do do
Avariés à bord de la goëlette "Ann E Glover", venant de New York
Conditions—comptant 22 mai

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
AUSSI
25 rouleaux cuir à semelles,
PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur,
SAMEDI 23 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—
150 caisses bottes, souliers et brodequins
—AUSSI—
25 rouleaux cuir à semelles,
Reçus par le steamer Geo Cromwell
Conditions—à la vente 22mai

Marchandises sèches, Vêtements, Bottes et Souliers.
PAR HOFFMAN & MARKS
J. HOFFMAN, encanteur
Bureau, rue de Chartres No 41.
VENDREDI, 22 du courant à 10 heures du matin, il sera vendu—
Bareges anglais unis et brodés.
Linons imprimés.
Mousselines Jacquard, brochées et suisses
Indiennes anglaises et américaines,
Ginghams, fil et coton.
Toiles blanches d'Irlande,
Coutils fil, cotonnades et nanquinette,
Cotons blancs et écrus,
Ginghams et cambrais,
Cotons blanc et écru pour moustiquaires,
Mouchoirs toile blanche et Madras,
Linons noirs et blancs,
Bonneterie pour hommes femmes et enfants,
Chemises à devants de toile blanche, beines, faites expressément pour le détail de la vente,
200 lots de vêtements—assortiment de coutils pour l'été.
75 caisses bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages du Nord.
Les marchands de chapeaux sont priés de se rappeler notre vente de ce jour à [illegible] sans réserve. Il a lieu à midi précis.
—Egalement à midi précis—
1 lot barèges unis.
[illegible] indiennes pourpres—avariés sur le steamer Creole, et pour être vendue pour le compte de qui il appartiendra. 22 mai

Vente de souliers, marchandises sèches, groceries, &c. à l'encan.
PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.
Il sera vendu samedi 23 mai, à 10 heures du matin, par ordre du colonel Chas C Dwight, à la salle d'encan, rue Gravier No 61—
Un assortiment de bottes, souliers, marchandises sèches, groceries, &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
22 mai

AVIS.
Les soussignés viennent de s'associer sous la raison de I LEVY & Co pour le commerce des chaussures, suivant acte devant Abel Dreyfous, notaire.
Leur magasin est établi à l'encoignure des rues Toulouse et Marais où ils tiennent un assortiment complet de chaussures qu'ils vendront aux prix les plus modérés.
Nouvelle Orléans, le 5 mai 1863.
ISAAK LEVY. JOSEPH LEVY.
10 mai—1m

HARMONY.
MUSICO-PHONETIC
Practical School.
103, RUE QUARTIER, PRÈS DAUPHINE.
Phonographie, Musique, Langues, Arithmétique, Ecriture, Lecture.
Par une heureuse combinaison musico phonetique l'art de lire est agréablement et exigé en moins de la moitié du temps et du travail nécessaire avec la méthode ordinaire.
Quoique l'anglais soit la principale langue dans cette institution, le français et l'espagnol sont obligatoires dès que l'élève a commencé le Fourth Reader (4me Livre).
—PRIX—
Pour 4 (ou plus) enf. d'une fam., de 5 à 14 ans $4 par mois.
" 3 " " " " $3
" 2 " " " " $2
" 1 " " " " $1
Heures de classes, 8 1/2, jusqu'à 3—4 1/2 jusqu'à 6. Demi heure de récréation et exercices gymnastiques vers midi.
Les classes du soir ont lieu de 7 à 10 heures.
Leçons privées de Tenue de Livres Espagnol &c., pendant le jour et le soir—chaque élève a un pupitre séparé et un professeur qui l'attend exclusivement—Prix modérés.
19mai—1an—t 1 [illegible] O. V. AOY.

GALERIE DE PORTRAITS
DE C. MARMU,
Rue Royale No 69, entre Bienville et Conti.
Portraits photographes, cartes de visites, ambrotypes et mélanotypes.
PRIX MODÉRÉS.
LES portraits d'enfants seront exécutés instantanément. M. Marmu se charge de copier les portraits à toutes les grandeurs voulues. On peint, dans ses ateliers, les portraits à l'huile, à l'eau et au pastel.
8mai—2m

FABRIQUE DE FLEURS.
M. DARDIGNAC a l'honneur de prévenir le public et particulièrement les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il vient de transférer son magasin de la maison portant le No 161, rue Royale à celle à côté, même rue, No 155, encoignure St Pierre.
M. Dardignac continuera comme par le passé à fabriquer toutes sortes de fleurs, au naturel et fantaisie. On trouvera constamment dans son magasin un grand et bel assortiment de couronnes de mariées, de demoiselles d'honneur, pour première communion, adresses, bouquets de fêtes, d'ornements d'Eglise, garnitures de salon, roses, camélias, dahlias, marguerites et autres; il fait sur commande tout ce qui concerne son état. De bonnes ouvrières sont attachées constamment dans son établissement. On donne des leçons de fleurs. On demande des ouvrières qu'on emploiera de suite.
11 avril—2m,3ps

Fabrique de fleurs artificielles.
Mlle EMELIE SERVANT, fleuriste
Ex-première de chez Mme Dardignac, et si avantageusement connue des dames de la Nlle-Orléans, vient d'ouvrir un magasin, rue Royale, No 161, entre St Pierre et Orléans. Elle invite respectueusement les dames à vouloir bien venir visiter son joli assortiment de fleurs en tous genres. On trouvera constamment chez elle des fleurs de premier choix, fleurs naturelles et de fantaisie, spécialité pour parures de mariées et de soirées, Couronnes de communiantes, Garnitures de salon, Bouquets d'Eglise, Ornements pour tombeaux, &c.
Fait sur commande toute espèce de fleurs.
Donne des leçons. 13 fr.al—1m

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.
PLUSIEURS grandeurs à vendre par—LEON PIERRE & co. 71 rue de Chartres

SIXIEME EXPOSÉ ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie d'Assurance Hope présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirant le 30 Avril 1863	$47,778 11		
Primes sur les risques d'incendie		42 193 14	
Primes sur les risques de mer		5,018 92	
Primes sur les risques de rivière		416 05	
		47,778 11	
Primes remboursées à déduire		1,017 16	
			46,710 95
Portes payées dans la même période—Sur les risques d'incendie	$2,237 99		
Sur les risques de mer	4,633 30	6,871 29	
Remboursement de 15 0/0 aux assurés	7,129 40		
Réassurances	3,763 02		
Dépenses, intérêt en moins, &c	20,170 26	31,062 68	
			37,963 97
L'actif de la compagnie est comme suit: Billets pour actions		92,500 00	
Billets garanties par hypothèque sur des propriétés foncières	61,107 90		
Effets à recevoir garantis	2,000 00		
Effets à recevoir pour primes	16,290 36	79,398 16	
Actions de Banque et autres		10,497 50	
Dû pour primes en voie de perception		15,331 83	
Timbres		25 50	
En caisse		40,459 15	
		$238,382 14	

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.
Qu'on se souvienne que le 11 mai 1863, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville se sont présentés, Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, ont déclaré que l'état ci-dessus est juste et véritable et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.
HY. PEYCHAUD, Président, LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1863.
EDMOND MEUNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
15mai—30f

VENTES A L'ENCAN.

Goëlette! Goëlette!
Succession de John Léopold Komm.
Vente de la goëlette *Mabel*, ses apparaux, &c. à l'encan, pour régler la succession et la société.
PAR R. T. MONTGOMERY,
IL sera vendu, vendredi 22 courant à 10 heures, au Nouveau Bassin, près le pont, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. S. Whitaker juge de la Deuxième Cour, dans l'affaire C. Komm vs Chas Liddell, daté Nlle-Orléans, 11 mai 1863, No 19 455—
La goëlette MABEL, une voilure, avec ses apparaux, gréements et meubles, telle qu'elle est actuellement dans le Nouveau Bassin.
12mai—12,16 20,21 22.

Meubles! Meubles!
PAR P. H. FLYNN, encanteur.
Bureau et salle d'encan rue Royale, No 31.
IL sera vendu, à l'encan, vendredi, 22 du courant, à 11 heures et demie—
Une grande et magnifique variété de meubles, comprenant—bois de lit en acajou et en noyer armoires, bureaux, sofas, lavabos, chaises, tables, matelas, verrerie, batterie de cuisine &c.
Egalement—Une quantité de mousse en balles et en bon état pour être expédiée.
Conditions—comptant 22 mai

MEUBLES.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, VENDREDI, 22 du courant, à 11 heures du matin, dans la rue Première, près la rue Apollon—
Piano, sofas en acajou, chaises, tables de centre et de jeu, gravures, ornements de cheminée, tapis devant de cheminée, nattes, stores, rideaux de damas, table à rallonge buffet, chaises à siège en satin, bois de lits et matelas, bureaux, lavabos, miroirs, literie, batterie de cuisine, &c.
Conditions—Comptant. 21mai

Quincaillerie! Quincaillerie!
PAR D E MORPHY, Encanteur.
IL sera vendu, samedi 23 du courant à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—
Couteaux et fourchettes, couteaux de poche, cuillers à café, cadenas serrures françaises, limes, des boutons et divers autres objets dont l'énumération serait trop longue. 22 mai.

Belle pharmacie, meubles, et piano de Pleyel
Pour cause de départ.
PAR E. M. JACOBS encanteur
IL sera vendu, [illegible] à 11 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues Poydras et Philippa—
Une pharmacie bien assortie et bien achalandée.
Ainsi qu'un lot de meubles, tels que bois de lit, literie, armoire, tables, chaises, glaces, table de centre, pendule, etc. &c.
1 beau piano de Pleyel.
Conditions—comptant. 21 mai 5

BOIS DE CHENE
Pour construction de navires et pour charrons
PAR E. M. JACOBS encanteur
IL sera vendu, samedi 23 mai à [illegible] de l'après midi, à la Levée entre les rues Callioppe et Gaiennie, pour cause de départ—
[illegible] pieds de madriers de chêne pour navires et pour charrons
Conditions—comptant

Grande propriété améliorée, rue des Français.
PAR E M JACOBS, encanteur
IL sera vendu samedi [illegible] à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—
SIX LOTS DE TERRE désignés par les Nos [illegible] [illegible] situés sur la rue des Français, [illegible] [illegible] rue Dupré, [illegible] le terrain [illegible] [illegible] pieds de face à la rue des Français [illegible] [illegible] Les propriétés [illegible] [illegible] rue des Français.
Conditions—Moitié comptant et le reste à crédit [illegible] garanti par hypothèque [illegible] cent d'intérêt par an de date. 19 mai

VENTES JUDICIAIRES.

A. P. Dorian vs Martin N. Tirt.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deux [illegible] Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 25 de mai 1863, à 10 heures A M. à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
22mai—[illegible]

George Herbert vs Thomas Casey & al
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI [illegible] à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et Douane, Deuxième District de cette ville, à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain situé à Bienville et celle partie de la ville de la Nouvelle Orléans sur [illegible] [illegible]
Le dit terrain ayant trente-deux pieds de face à la [illegible] [illegible] cent vingt pieds de profondeur [illegible] [illegible] épouse de Martin Hoynes et saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur [illegible] [illegible] l'argent comptant suffisant pour payer les frais de la [illegible] jusqu'à parfait paiement.
Le dit acquéreur paiera au comptant en déduction du prix d'adjudication les frais d'adjudication du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $155, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'état, de paroisse et de ville.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
22mai—29 j [illegible]

Emile La Sère vs Jean Lacaze.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 14 [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 5 de juin 1863, à 10 heures A M à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane Deuxième District de cette ville à l'adjudication de la propriété ci-dessus décrite, savoir:
1o—Sept terrains faisant partie de l'ancienne propriété Kernion, situés au faubourg Tremé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Sept, Huit, Neuf, Dix Onze Douze et Treize de l'îlet No Quatre compris entre les rues Clay Dupré, Aubry et O Reilly, suivant plan dressé par A. d'Hemécourt arpenteur, daté du 11 décembre 1847, déposé en l'étude de L. Hermann, ci devant notaire public en cette ville, et mesurent, mesure américaine, à savoir: les Nos Sept, Huit et Neuf ont ensemble trente pieds de face à la rue Clay, sur cent pieds de profondeur et ont ensemble à la rue Aubry, sur cent pieds de profondeur. Le No Dix forme l'angle des rues Aubry et Dupré, et mesure trente pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Aubry sur cent pieds de profondeur et face à la rue Dupré. Et les Nos Onze Douze et Treize sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dupré sur cent cinquante pieds de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, avec galerie devant et derrière, une cuisine basse en bois, écuries, lieux d'aisance, hangard et puits, bien disposés pour une laiterie.
2o—Deux Terrains situés dans le même îlet et désignés par les Nos Un et Deux—Lesdits terrains sont contigus et mesurent, [mesure américaine], savoir: le No Un formant l'encoignure des rues Clay et Aubry, trente pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Aubry sur cent pieds de profondeur et face à la rue Clay, et le No Deux mesure trente pieds quatre pouces de face à la rue Aubry sur cent pieds de profondeur.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
4 mai—15 22 5 juin

Frederick Law vs. T D. Van Horn.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 10,588—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 25 de mai 1863, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication des
Tous les meubles et effets contenus dans la maison occupée par le défendeur et située rue Felicité No [illegible] dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
15mai—16,19 22 25

Cour Provisoire des Etats-Unis.
—Etat de la Louisiane—
GEO. E. TYLER, encanteur
J. F. Wheeler vs. James Fonlhouse—No 153.
Nlle-Orléans, le mai 1863.
EN vertu d'un ordre de saisie et vente que m'a adressé la Cour Provisoire, l'honorable Chas A Peabody, président, dans la susdite affaire, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles (lundi, 25 juin 1863, à 11 heures A M., les propriétés ci-après décrites, savoir—
1o—Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de la Nlle Orléans, dans l'îlet compris entre le Chemin Public et la rue Levée, Conti et Bienville. Le dit terrain est désigné par le No 11, sur un plan dressé par J. Comuny, le 20 juin 1840 et déposé dans l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 1 1/2 pouce de face au dit Chemin Public 20 pieds 4 pouces et demi de large dans le fond 48 pieds 8 pouces et demi de profondeur sur la ligne borne par le terrain No 9 et 34 pieds 9 pouces et demi de profondeur sur l'autre ligne—le tout au pied américain.
2o—Un autre terrain et toutes les améliorations et bâtisses qui se trouvent dessus, tous les droits, priviléges et dépendances y appartenant, situé également dans le même îlet compris entre le Chemin Public et les rues Levée, Conti et Bienville. Le dit terrain est désigné par le No 12 sur le dit plan dressé par Jos. Comuny, et mesure, 20 pieds 4 pouces et demi de face à la rue Levée et 34 pieds 9 pouces et demi de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Conti par la propriété de M. Avenel.
Le tout est décrit d'une manière plus complète dans le susdit acte hypothécaire enregistré au bureau du greffier de la susdite Cour.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor
J. EDWARDS CLARKE, Marshal Provisoire des E. U.
19mai—au22jn

A vendre par S. HESSE,
No 3, RUE TCHOUPITOULAS,
80 barils SUCRE CASSÉ.
25 sacs CAFÉ RIO, prime,
200 caisses SAVON.
ACIDE TARTRIQUE,
CRÈME DE TARTRE pure,
BORAX, COUPEROSE, &c.
21 mai—5

AVIS.
LE public est prévenu que les scrips d'assurance, ci-après décrits, émis en faveur de S. D. Gratias & Co., ont disparu de cette maison et qu'il a été demandé, aux compagnies respectives, l'émission de nouveaux scrips en remplacement des sus dits—
No 372, date du 30 septembre 1860, émis par la Cie. d'Assurance Mutuelle d'Orléans pour $90
" 382, date du 31 décembre, 1860, émis par la Cie. d'Assurance Mutuelle du Sud pour 10
" 93, date du 30 avril 1861, émis par la Cie. d'Assurance de l'Union, pour 30
" 662, date du 31 mai 1861, émis par la Cie. d'Assurance Mutuelle des Marchands pour 10
" 269, date du 1er mars 1861, émis par la Cie. d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, pour 30
Nlle Orléans, 25 avril 1863. G. H. NORMAN, Liquidateur de S. D. Gratias & Co.
23 avril—7 et 22 mai

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.
Le soussigné vient d'ouvrir au No 226, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.
Tous les genres de souliers faits sur commande, dans le meilleur goût et au plus bas prix.
N. H. LAROSE.
24dec—6m 226, rue Royale, ancien magasin Dansiger